



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'ATELIER DES TERRITOIRES LOCAL

Le kit technique

Mai 2023



L'ATELIER DES TERRITOIRES

Le cadrage de la démarche

DÉMARCHE

L'Atelier des territoires est un programme d'ingénierie de la Direction de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN/DHUP) du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires (MTECT) déployé depuis 2006.

L'objectif des Ateliers des territoires est de faciliter l'émergence de stratégies de territoire et de projets d'aménagement, intégrés et partagés, favorisant la transition écologique et le développement territorial. Les trois dispositifs (ateliers multi-sites, ateliers locaux et ateliers flash), déclinant la démarche, s'adressent aux collectivités territoriales en métropole et dans les DROM.

L'Atelier des territoires permet de co-construire une vision partagée entre les acteurs du territoire, de créer une dynamique partenariale et de se doter d'une stratégie d'action. La démarche incite les parties prenantes à se mettre d'accord sur une feuille de route commune en dépassant les blocages locaux et les logiques sectorielles. Elle incite les acteurs locaux à accroître leurs ambitions et à décentrer leur regard pour en élargir les échelles de réflexion et les horizons temporels.

Pour ce faire, la DGALN met à disposition une équipe pluridisciplinaire dont les compétences s'adaptent aux enjeux et problématiques rencontrés. Elle accompagne les acteurs du territoire dans l'élaboration d'une feuille de route à partir d'un travail d'analyse des documents de diagnostic territorial et de l'animation de journées d'ateliers réunissant les acteurs publics (collectivités et établissements publics, services de l'Etat et opérateurs), les acteurs économiques et socio-économiques (sociétés, associations, fondations, mutuelles), et chaque fois que possible, les habitants.

Les Ateliers sont financés à 100% par la DGALN et pilotés localement par la Direction départementale des territoires (DDT(M)) ou la Direction régionale de l'aménagement, de l'environnement et du logement (D(R)EAL), en lien étroit avec les communes et leur EPCI et, le cas échéant, les opérateurs locaux de l'Etat concernés.

3 FORMATS

La déclinaison de la démarche de l'Atelier des territoires en 3 formats différents permet d'adapter l'accompagnement aux projets et aux problématiques ainsi qu'à l'échelle des enjeux et à la caractéristique de la thématique à traiter.

LES ATELIERS MULTISITES

thématique
commune nationale

enjeux de
grande échelle

candidature et sélection par AMI
accompagnement sur 10-12 mois
mise en réseau
capitalisation et production d'un
"bouger les lignes"

LES ATELIERS LOCAUX

thématique
spécifique locale

enjeux de
grande échelle

candidature et sélection
au fil de l'eau
accompagnement sur 10-12 mois
mise en réseau si besoin
capitalisation

LES ATELIERS FLASH

thématique
spécifique locale

enjeux de
petite échelle

candidature et sélection
au fil de l'eau
accompagnement sur 3-6 mois
mise en réseau si besoin
capitalisation

LES ATELIERS LOCAUX

Le cadrage de la démarche

OBJECTIFS

L'Atelier Local vise à mobiliser, faire participer et fédérer les acteurs locaux autour d'une vision prospective, d'un projet de territoire et d'un plan d'actions. L'Atelier Local est un outil d'ingénierie de projet d'aménagement durable au service de la transition écologique et du développement territorial. A mobiliser en amont de la phase d'avant-projet, il permet aux collectivités de se doter d'un plan-guide stratégique à visée opérationnelle, lequel se décline en une feuille de route définissant les grands axes d'intervention et les actions-clés à mettre en place. Celles-ci sont organisées par thématique et par niveau de priorisation.

ÉCHELLE

Un Atelier Local porte sur une échelle de réflexion intercommunale, laquelle peut-être toutefois plus vaste (échelle SCOT, PETR, OIN etc) ou plus éventuellement inférieure (échelle infra-intercommunale ou communale).

THÉMATIQUES

L'Atelier Local est un outil permettant aux territoires de s'engager pleinement dans la transition de leur modèle de développement soit plus particulièrement dans les transitions territoriales et urbaines, les transitions culturelles, sociales, économiques et citoyennes et les transitions environnementales et énergétiques, lesquelles sont abordées par le prisme de l'aménagement et de l'urbanisme.

Plus précisément, l'Atelier peut traiter des objets suivants :

- **projets en lien avec l'actualité législative et réglementaire (loi Climat et résilience, projets de loi Industrie verte, Accélération de la production d'énergies renouvelables, etc)**
- **projets portés par l'État aménageur (OIN, PPA) et gestionnaire d'infrastructures**
- **stratégies croisant les politiques publiques : activités, risques (érosion, inondation, sécheresse) et ressources naturelles (eau, sols, air, biodiversité)**
- **autres sujets innovants (coopération et transaction territoriale, transformation de l'écologie culturelle territoriale).**

PILOTAGE

Le pilotage local de la démarche est assuré par les services déconcentrés de l'Etat (DDT(M) ou D(R)EAL) avec le cas échéant l'opérateur local de l'État (EPA, Agence de l'Eau etc), en lien étroit avec la ou les collectivités concernées. Le pilotage implique de lancer et mettre en œuvre le marché subséquent de l'accord-cadre multi-attributaire de la DGALN, c'est-à-dire d'accompagner les collectivités et l'équipe pluridisciplinaire dans toutes les phases de l'Atelier (lancement, animation in situ, approfondissement). **L'Atelier Local requiert une forte mobilisation, en particulier pour faciliter la mise en relation de l'équipe d'experts avec les acteurs.**

FINANCEMENT

L'accompagnement par l'équipe pluridisciplinaire, d'un montant environ de 100 000 €, est pris en charge à 100% par la DGALN. Les frais d'organisation des trois sessions d'ateliers (logistique et restauration) sont à la charge des co-porteurs de l'Atelier, principalement de la ou des collectivités.

LES ATELIERS LOCAUX

L'accompagnement des territoires

DÉROULEMENT

DURÉE

ÉTAPE 1	LANCEMENT & CADRAGE passation du marché subséquent réunion de cadrage
ÉTAPE 2	ATELIER IN SITU - SESSION N°1 établissement d'un diagnostic et des enjeux INTER-ATELIER - APPROFONDISSEMENT analyse documentaire et entretiens préparation de la phase suivante
ÉTAPE 3	ATELIER IN SITU - SESSION N°2 définition d'une stratégie INTER-ATELIER - APPROFONDISSEMENT analyse documentaire et entretiens préparation de la phase suivante
ÉTAPE 4	ATELIER IN SITU - SESSION N°3 élaboration d'une feuille de route PRODUCTION & RESTITUTION

Durée totale: 10 à 12 mois
Nombre de sessions d'ateliers: 3
Durée des ateliers : 1 à 2 jours

LIVRABLES

note de cadrage
méthodologie, calendrier

carnet de suivi
déroulé, compte-rendu, propositions

rapport final
synthèse et préconisations

feuille de route
objectifs, plan d'actions et
de financement, calendrier

livret de capitalisation

ÉQUIPES

Trois groupements sont titulaires de l'accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents de la DGALN. Mis en concurrence pour chacun des Ateliers Locaux dans le cadre des marchés subséquents, les groupements formulent une offre d'accompagnement. L'équipe est sélectionnée de manière collégiale par le pilotage de l'Atelier, le cas échéant l'opérateur de l'État associé, et la ou les collectivités concernées. A noter que la formation des équipes peut être adaptée au regard des besoins locaux exprimés.

GROUPEMENT 1

Mandataire: Alphaville (programmation urbaine)

Co-traitants : Zéro Carbone Architectes (architecture), Bassinet Turquin Paysage (paysage et graphisme), Urban Eco (écologie, environnement et risques), Roland Ribl & Associés (mobilité), Les sismographes (photographie)

GROUPEMENT 2

Mandataire: Altitude 35 (paysage, aménagement et urbanisme)

Co-traitants : Belvédère (urbanisme, organisation, prospective), Une Autre Ville (développement durable, environnement, énergie)

GROUPEMENT 3

Mandataire : INterland (aménagement, urbanisme, patrimoine, animation, graphisme, expertise d'usages)

Co-traitants : Caudex (paysage, espace public), Egis Conseil (environnement, énergie, économie, tourisme), Blezat Consulting (agriculture, alimentation), Transitec (mobilité), Papilloud Bénédicte (design, communication, graphisme), Selas Fiducial Legal by Lamy (droit)

LES ATELIERS LOCAUX

Les modalités de candidature

DOSSIER

LES PORTEURS

Le dossier de candidature est constitué collectivement par les services de l'Etat (DDT(M) ou DREAL), les opérateurs de l'Etat associés et la ou les collectivités concernées.

LES PIÈCES

Le dossier est constitué des pièces suivantes :

- la note d'opportunité valant candidature
- un courrier de soutien signé par la ou les collectivités concernées
- un courrier de soutien signé par le préfet ou le sous-préfet adressé à la Sous-direction de l'Aménagement durable (AD1/DHUP/DGALN)
- un courrier d'engagement de la DDT(M) ou D(R)EAL à porter l'Atelier Local pendant 10 à 12 mois.

LA NOTE D'OPPORTUNITÉ VALANT CANDIDATURE

Elle comporte plusieurs sections à renseigner :

- Section 1 - les porteurs de l'Atelier
- Section 2 - la localisation de l'Atelier
- Section 3 - l'objet de l'Atelier
- Section 4 - les objectifs de l'Atelier
- Section 5 - les ressources de l'Atelier
- Annexe 1 - les dynamiques du territoire
- Annexe 2 - les dynamiques d'aménagement.

Ainsi, pour renseigner la note d'opportunité valant candidature, il est nécessaire de bien identifier, d'une part, l'intention de la stratégie d'aménagement à travailler, ses thématiques, son secteur, ses enjeux et ses problématiques, et d'autre part, les acteurs à mobiliser et les ressources documentaires à fournir à l'équipe pluridisciplinaire.

DÉROULEMENT

PRÉ-CANDIDATURE

- Manifestation mutuelle d'intérêt et échange entre la DDT(M) ou la DREAL, l'opérateur local de l'État et la ou les collectivités concernées sur l'opportunité d'une candidature
- Prise de contact par les services de l'État du bureau des Stratégies territoriales de la DGALN (AD1/DHUP/DGALN) pour échanger sur l'opportunité de la candidature. Si l'opportunité est caractérisée, alors la DGALN transmet la fiche de candidature.

CANDIDATURE

- Élaboration de la fiche de candidature par la collectivité et les services de l'État
- Signature des courriers de soutien et d'engagement
- Envoi des documents à la DGALN
- Échange entre la DGALN et les co-porteurs, le cas échéant, sur le dossier de candidature

ÉLIGIBILITÉ

La DGALN analyse les dossiers de candidature et évalue leur éligibilité, au fil de l'eau. Les porteurs du dossier sont informés de la validation de l'éligibilité. Environ 10 candidatures sont sélectionnées chaque année.

LES ATELIERS LOCAUX

Le pilotage de la démarche

ENCADREMENT

L'Atelier Local est mis en œuvre par un accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents porté par la DGALN. Pour chaque Atelier, un marché subséquent est élaboré par les services déconcentrés pour mobiliser l'équipe de prestataires. Il précise les caractéristiques et les modalités d'exécution des prestations demandées qui n'ont pas été fixées dans l'accord-cadre.

La DGALN est responsable de la procédure de passation et du suivi de l'exécution de l'accord-cadre tandis que les services déconcentrés de l'État assurent le lancement, l'exécution et la mise en œuvre des marchés subséquents dont ils sont titulaires. Des formations sont disponibles.

L'accord-cadre actuel, qui arrive à échéance à la fin octobre 2023, sera reconduit en fin d'année. Les équipes pluridisciplinaires titulaires du nouvel accord-cadre seront donc renouvelées.

MISE EN ŒUVRE

Le pilotage local de l'Atelier est assuré par les services déconcentrés de l'État (DDT(M) ou D(R)EAL) et les missions opérationnelles et financières suivantes :

1 : Candidature (cf page 4)

2 : Lancement et cadrage

- Rédaction du marché subséquent (CCTP) en lien étroit avec la ou les collectivités concernées et l'opérateur local de l'État associé.
- Publication du marché subséquent et consultation sur la plateforme PLACE
- Réception des offres des équipes titulaires composées d'une note méthodologique, d'une présentation des compétences techniques et d'une proposition financière
- Audition, le cas échéant, et sélection du groupement d'experts en lien étroit avec la ou les collectivités concernées et l'opérateur local de l'État associé
- Passation et notification du marché subséquent

3 : Accompagnement

- Cadrage avec l'équipe pluridisciplinaire
- Mise en lien de l'équipe pluridisciplinaire avec les acteurs locaux
- Appui à la préparation, animation des ateliers et débriefing des sessions
- Engagement et paiement des crédits délégués et/ou subdélégués sur le BOP 135 en totalité ou par tranches en fonctionnement de l'avancement de la prestation

Pour accéder au marché, le CCP de l'accord-cadre, la note méthodologique et les bordereaux des prix sont transmis aux services déconcentrés, ainsi que la date de notification.

LES ATELIERS LOCAUX

Le déploiement de la démarche

20 ATELIERS

La liste et les exemples d'Ateliers Locaux sont à retrouver sur la page Atelier des territoires du site du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires :

<https://www.atelier-territoires.logement.gouv.fr>



CONTACTS

BUREAU "STRATEGIES TERRITORIALES"

AD1/DHUP/DGALN

atelier-des-territoires.ad1.dhup.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

Mathurin BASILE

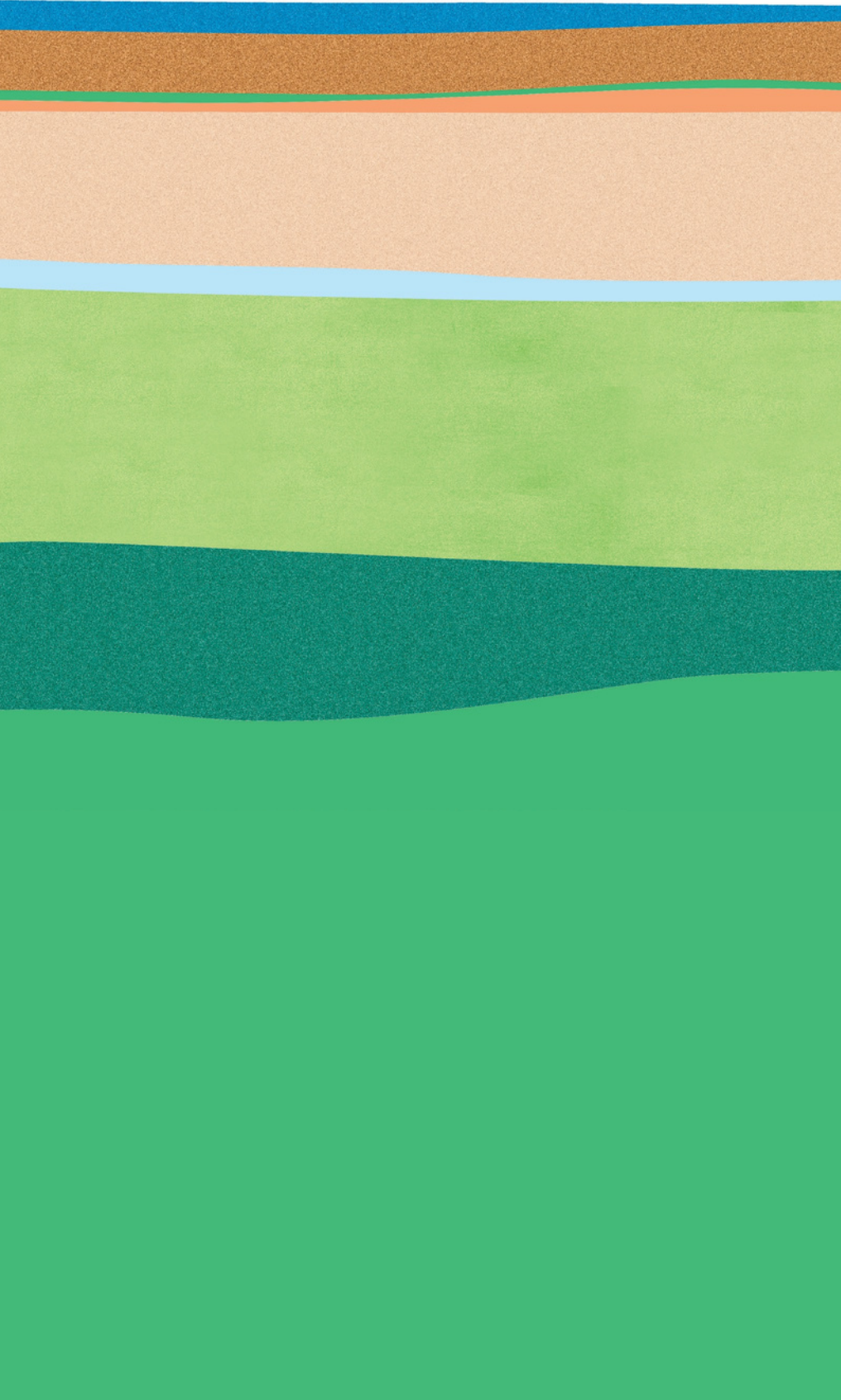
chef de projet

mathurin.basile@developpement-durable.gouv.fr

Jérôme SAUVANT

adjoint à la cheffe de bureau

jerome.sauvant@developpement-durable.gouv.fr



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*